

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Vingt-sixième session
Genève, 26 – 30 juillet 2021

RAPPORT SUR LES FEMMES ET LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : COMPILATION ET PARTAGE DE DONNÉES

Document établi par le Secrétariat

1. À sa vingt-deuxième session tenue du 19 au 23 novembre 2018, lors de l'examen du thème "Femmes et propriété intellectuelle" au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Propriété intellectuelle et développement", le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) a pris la décision suivante :

"Le comité a examiné le document CDIP/22/16 Rev.2 et a adopté une proposition présentée par le Mexique sur "Les femmes et la propriété intellectuelle", qui est reproduite dans l'annexe de ce document. L'annexe sera transmise à l'Assemblée générale de l'OMPI à sa session de 2019." (voir le paragraphe 9 du [Résumé présenté par le Président](#))

2. La proposition présentée par le Mexique, précédemment mentionnée, a, entre autres, demandé au Secrétariat de mettre en œuvre une série d'actions et décidé "*de réexaminer la question 'Femmes et propriété intellectuelle' à sa vingt-sixième session et d'étudier les options futures pour l'avenir.*"

3. Le présent document, ainsi que le document CDIP/26/8, cherche à faciliter le réexamen par le comité de la question "Femmes et propriété intellectuelle" à la présente session. Le présent document répond aux demandes 1 et 2 de la proposition présentée par le Mexique relative à la compilation et au partage de données ventilées par sexe dans le domaine de la propriété intellectuelle, tandis que le document CDIP/26/8 rend compte des mesures prises par le Secrétariat afin de mettre en œuvre les demandes 3, 4 et 5. Le présent rapport couvre les années 2019 et 2020.

I. MISE EN ŒUVRE PAR LE SECRÉTARIAT DE LA PROPOSITION PRÉSENTÉE PAR LE MEXIQUE

4. Une description des mesures prises par le Secrétariat dans la mise en œuvre des demandes 1 et 2 de la proposition présentée par le Mexique est fournie ci-après.

- **Demande 1** : *Compiler des données internationales comparables et ventilées par sexe sur les titulaires et les créateurs de droits de propriété intellectuelle.*

5. Les demandes internationales de brevet ne comprennent pas de renseignement sur le sexe du déposant. Cependant, cette information est utile pour la communauté de la propriété intellectuelle, par exemple pour détecter et comprendre les disparités potentielles dans le domaine de l'innovation. Par conséquent, depuis la vingt-deuxième session du CDIP, le Secrétariat n'a cessé d'œuvrer à l'élaboration de méthodologies pour mieux comprendre le lien entre égalité des sexes et propriété intellectuelle et, sur cette base, de compiler les données internationales comparables et ventilées par sexe. Ces travaux ont notamment été menés par le Département de l'économie et de l'analyse de données du Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation. En particulier :

6. La Division des statistiques et de l'analyse des données a publié les statistiques du PCT ventilées par sexe dans ses publications phares et son centre de données Web au cours de la même période. À savoir :

- 6.1 Revue annuelle du PCT (2019)
- 6.2 Revue annuelle du PCT (2020)
- 6.3 Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle (2018)
- 6.4 Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle (2019)
- 6.5 Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle (2020)
- 6.6 Centre de données statistiques de propriété intellectuelle (mises à jour régulières au cours de la période considérée)

7. La Section de l'économie de l'innovation a continué à mener des recherches économiques et méthodologiques sur l'égalité des genres et la propriété intellectuelle. Les recherches menées durant la période considérée ont suivi deux axes principaux : i) renforcer les méthodologies de désambiguïsation de sexe; et ii) améliorer et élargir les collections et les données relatives à la propriété intellectuelle ventilées par sexe.

8. Durant la période considérée, la Section de l'économie de l'innovation a amélioré les méthodologies de désambiguïsation de sexe en prenant les mesures suivantes :

- 8.1 Création de versions plus accessibles du dictionnaire mondial des prénoms classés par sexe (WGND) en le publiant dans le répertoire [Harvard Dataverse](#) (WGND 1.0) et sur la plateforme [GitHub](#) (WGND 1.1). On trouvera de plus amples informations au paragraphe 10 ci-après.
- 8.2 Amélioration de la couverture internationale du dictionnaire mondial des prénoms classés par sexe en incluant davantage de sources de nouveaux pays (WGND 2.0). Cette nouvelle version est publiée sur [le site Web de l'OMPI](#), dans la base de données [Harvard Dataverse](#) (WGND 2.0) et sur la plateforme [GitHub](#) (WGND 2.1).

- 8.3 Analyse de la fiabilité des dictionnaires de classement de prénoms par sexe pour certaines langues asiatiques. Cette analyse révèle les problèmes que représentent les prénoms donnés en chinois et en coréen latinisé. Les principales implications de l'analyse concernent les futures études relatives au sexe qui bénéficieront : i) de l'augmentation de la couverture des données de propriété intellectuelle en caractères asiatiques originaux; et ii) de l'extension de la couverture des noms asiatiques en caractères originaux dans les futures versions du dictionnaire mondial des prénoms classés par sexe.
 - 8.4 Analyse de méthodes alternatives pour la désambiguïsation de sexe, telles que l'utilisation de l'apprentissage automatique. Une étude préliminaire a été réalisée en collaboration avec le Centre d'application des technologies de pointe (ATAC) du Secteur de l'infrastructure et des plateformes.
 - 8.5 Conception d'une série de méthodes de prévision de parité entre les sexes. Ces méthodes permettent d'évaluer différents scénarios déterminant à quel moment la parité entre les sexes sera atteinte. Les différents scénarios de prévision peuvent être appliqués à toute nouvelle donnée de désambiguïsation de sexe. Ils ont régulièrement été appliqués par le Département de l'économie et de l'analyse de données aux inventeurs du PCT et à la liste des délégués à l'Assemblée générale de l'OMPI à la demande de l'expert en matière de parité et de diversité.
9. Au cours de la même période, la Section de l'économie de l'innovation a mené des recherches portant sur l'amélioration, l'extension et l'analyse des données de propriété intellectuelle ventilées par sexe en prenant les mesures suivantes :
- 9.1 Automatisation de la désambiguïsation du sexe des inventeurs du PCT à l'aide du dictionnaire mondial des prénoms classés par sexe. Une méthode a été conçue, élaborée et pleinement mise en œuvre pour être appliquée aux données récentes et rétrospectives concernant les unités statistiques PCT basées sur le dictionnaire mondial des prénoms classés par sexe 1.0 (WGND 1.0).
 - 9.2 Automatisation de la désambiguïsation du sexe des inventeurs du PCT pour les noms d'inventeurs non latinisés, basé sur des données complémentaires relatives aux caractères asiatiques originaux. Une méthode a été conçue, élaborée et pleinement mise en œuvre pour utiliser le dictionnaire mondial des prénoms classés par sexe 1.0 (WGND 1.0). La méthode requiert des données supplémentaires comprenant les noms des inventeurs en caractères asiatiques originaux, qui sont régulièrement fournies par la Section des opérations et de l'appui de la Division des systèmes informatiques du PCT du Secteur des brevets et de la technologie.
 - 9.3 Extension de la désambiguïsation de sexe aux déposants individuels et aux représentants légaux dans la collection du PCT. Une méthode a été conçue, élaborée et pleinement mise en œuvre pour être appliquée aux données récentes et rétrospectives concernant des unités statistiques PCT basées sur le dictionnaire mondial des prénoms classés par sexe 1.0 (WGND 1.0). Les résultats de cette méthode font l'objet d'une analyse approfondie.
 - 9.4 Extension de la désambiguïsation de sexe aux inventeurs de brevets et de modèles d'utilité dans les collections nationales de propriété intellectuelle. Une méthode a été conçue, élaborée et mise en œuvre à titre expérimental pour être appliquée aux données rétrospectives disponibles dans les unités statistiques des bases de données DOCDB et PATSTAT à l'aide du dictionnaire mondial des prénoms classés par sexe 1.0 (WGND 1.0). Les résultats préliminaires de cette recherche ont été publiés dans la série des Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle.

- 9.5 Analyse du potentiel de la désambiguïsation de sexe des unités statistiques des dessins et modèles industriels du système de La Haye. Les données ont été récoltées et analysées pour le système de La Haye au moyen du dictionnaire mondial des prénoms classés par sexe 1.0 (WGND 1.0). Comme résultat préliminaire de cette analyse et des analyses suivantes, il a été conclu d'élargir la couverture internationale des sources du dictionnaire mondial des prénoms classés par sexe 2.0 (WGND 2.0) (voir paragraphe 8.2). Les mêmes informations ont été réanalysées au moyen du dictionnaire mondial des prénoms classés par sexe 2.0 (WGND 2.0). L'analyse approfondie des unités statistiques du système de La Haye a révélé deux difficultés principales : i) l'adhésion de nouveaux membres au système de La Haye à différents moments génère d'importantes fluctuations dans l'échantillon; et ii) plusieurs États membres du système de La Haye n'exigent pas de déclaration des créateurs dans leur loi sur les dessins et modèles. Ces deux difficultés limitent l'interprétation des tendances mondiales relatives à l'égalité des sexes, y compris certaines tendances nationales. Durant l'analyse, il a été convenu de la nécessité d'effectuer des travaux plus approfondis avant la publication des résultats.
- 9.6 Analyse du potentiel de la désambiguïsation de sexe des unités statistiques des marques du système de Madrid. Comme pour le système de La Haye, les données ont été collectées et analysées pour le système de Madrid au moyen des dictionnaires mondiaux des prénoms classés par sexe 1.0. et 2.0. L'analyse des unités statistiques du système de Madrid a révélé une limitation principale : les données relatives aux marques comprennent uniquement des renseignements relatifs aux déposants, qui peuvent être des personnes physiques ou morales. Seul le sexe des personnes physiques (c'est-à-dire des demandeurs de marques à titre individuel) peut faire l'objet d'une désambiguïsation au moyen de dictionnaires de prénoms classés par sexe. L'analyse du sexe des déposants individuels offre une caractérisation partielle de la parité des sexes dans le système de Madrid. Toutefois, il est parfois possible de caractériser les entités les plus petites, telles que les entrepreneurs, les micros ou petites entreprises, grâce à ce système. Cette interprétation requiert une analyse approfondie avant la publication des résultats.
- **Demande 2 :** *Partager les méthodes et les procédures de collecte de données ventilées par sexe, les indicateurs utilisés, les méthodes de suivi et d'évaluation, et l'analyse économique des écarts entre les sexes en matière de propriété intellectuelle.*
10. Au cours de la même période, le Secrétariat a mis en œuvre plusieurs initiatives de partage des analyses et des méthodologies concernant les femmes et les thèmes liés à la propriété intellectuelle. Par exemple, la Section de l'économie de l'innovation a étudié plusieurs manières de communiquer publiquement la première version de la méthodologie de désambiguïsation de sexe (basée sur le dictionnaire mondial des prénoms classés par sexe 1.0), notamment :
- 10.1 Établir un contact direct avec les réseaux académiques, les organismes des Nations Unies (tels que ONU Femmes et l'UNESCO) et les personnes intéressées des sociétés privées.
 - 10.2 Utiliser la base de données Harvard Dataverse Repository, qui est un répertoire de données gratuit et ouvert à tous les chercheurs de toutes disciplines, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté de Harvard ([Dataverse Repository](#)).
 - 10.3 Utiliser la base de données GitHub Repository pour communiquer les données du dictionnaire mondial des prénoms classés par sexe à un plus large public et élaborer des outils sur cette base ([GitHub Repository](#)).

11. À partir des expériences de partage mentionnées ci-dessus, le Secrétariat constate que ces canaux fonctionnent plutôt bien pour un public spécialisé, mais qu'ils atteignent difficilement un public plus général. En particulier, le canal de communication direct a eu un impact dans plusieurs offices de propriété intellectuelle (tels que l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique et l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, entre autres) et chez les chercheurs, mais la plupart d'entre eux étaient établis dans des pays développés. Les expériences de partage numérique montrent que la diffusion est bien plus large, avec plus de 1400 téléchargements sur le site de l'OMPI et 1353 téléchargements de la base de données Harvard Dataverse¹.

12. Afin d'encourager une diffusion plus large et rapide des méthodologies et analyses relatives au sexe, la Section de l'économie de l'innovation a préparé un nouveau projet de document intitulé *Directives* portant sur la manière de mesurer les disparités hommes-femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle. Ces directives font connaître les principes de la désambiguïsation de sexe dans les données de propriété intellectuelle et les indicateurs de sexe associés.

13. Pour compléter ces directives, la Section de l'économie de l'innovation a créé une série de contenus Internet relatifs à "[l'innovation, la créativité et la parité](#)" expliquant les recherches économiques et méthodologiques du Secrétariat à un public plus large². Les retours d'information préliminaires indiquent que ces contenus pourraient être utilisés non seulement pour promouvoir les travaux de l'OMPI sur ce thème, mais également pour mettre en lumière les travaux des autres offices nationaux de propriété intellectuelle, tels que ceux des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, du Canada ou du Chili, ainsi que ceux d'autres partenaires tels que ONU Femmes ou l'UNESCO. Le public ciblé est, entre autres, les fonctionnaires nationaux des États membres et des organismes publics internationaux, les chercheurs et étudiants à travers le monde ainsi que toute personne intéressée par le sujet.

¹ Il est encore trop tôt pour évaluer les participations enregistrées sur la plateforme GitHub.

² À la rédaction du présent document, les contenus étaient sur le point d'être publiés sur le site Web de l'OMPI.

II. VOIE À SUIVRE

14. À partir de l'expérience du Secrétariat durant la période examinée, une série d'étapes concrètes doivent être examinées.

15. En premier lieu, le Secrétariat doit faciliter l'accès au contenu méthodologique en matière de parité à un public non spécialisé. Cela permettra la diffusion des méthodologies à un plus grand nombre d'États membres et la création à l'échelle locale de compétences en matière de production d'analyses favorables à l'égalité des sexes et ventilées par sexe. Ces efforts de diffusion comprendront la publication de travaux de recherche et d'articles Web relatifs à "l'innovation, la créativité et la parité" et l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités et de séances de partage d'information adaptés à cette problématique. Ces activités seront proposées dans le cadre des séances de partage appuyées par la décision du CDIP relative aux "Femmes en propriété intellectuelle".

16. En second lieu, le Secrétariat continuera de mener des recherches sur les méthodologies, visant à étendre et à analyser les données internationales comparables et ventilées relatives au sexe des créateurs et des titulaires de droits de propriété intellectuelle. En particulier, il convient de citer les méthodologies visant à élargir l'analyse à d'autres formes de propriété intellectuelle, telles que les modèles d'utilité, les dessins et modèles industriels ou les marques.

17. Le comité est invité à prendre note des renseignements contenus dans le présent document.

[Fin du document]